



## **Refus d'ouverture d'une procédure N° 2020/03**

Question(s) principale(s) : conditions préalables au dépôt d'une plainte devant la Commission

Date : 17.02.2020

Résumé : La Plainte ne répondait pas aux exigences de l'article 26.2 du Code. Le Plaignant n'a pas fourni les informations supplémentaires requises par la Commission pour examiner dûment la question. En conséquence, le Président de la Commission n'a pas pu engager la procédure conformément aux dispositions de l'article 27 du Code.

### **Liste des abréviations**

*Code d'éthique*

*Code*

*Commission d'éthique*

*Commission*

*Personne/individu concerné(e) par une affaire*

*Personne/Partie Accusée*

*Important : veuillez noter que la langue originale des résumés est l'anglais. La version française est une traduction automatique et indicative uniquement.*